

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Place Olivier Inc.		Date d'inspection Le 27 mars 2026	
Nom de l'établissement Oli 1		Numéro de permis 2022017	
Adresse 412 Main Street Shediac NB E4P 2G2		Numéro de téléphone (506) 312-3055	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Roxanne Benoit	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice est sur les lieux pour une inspection de renouvellement. Aucun enfant n'est présent pour cette licence. Celle-ci sera utilisée en septembre prochain afin d'accueillir des enfants scolaires.

La personne administratrice doit s'assurer que tout médicament est barré à clé.

L'inspectrice recommande de vérifier avec Travail sécuritaire si un cours de premier soin est approuvé pour un membre du personnel.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature Personnel, Service de garderie éducative

27 mars 2026

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"